Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260605-2026D048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D048

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation 18/05/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINÉ, Stéphane GRASSIN, Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN, Isabelle CHAILLOU, Maxime LESTRUHAUT, Alain TIRILLY, Sylvie RICOU
Absents/Excusés : Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Mari Anna BOURGES-ALLAIRE pouvoir à Jérémy LAINÉ, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN, Catherine BARON
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12 Votants : 14 Procurations : 2

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
VU le projet de procès-verbal ;

M. Pierre LE GOFF expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 12 mai 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mari Anna BOURGES ALLAIRE.

Ont été approuvées les 9 délibérations suivantes :

- Délibération n° 2026D039 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2026
- Délibération n° 2026D040 : Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs
- Délibération n° 2026D041 : Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CIDD)
- Délibération n° 2026D042 : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
- Délibération n° 2026D043 : Fixation des tarifs municipaux : cimetière : concessions funéraires et columbarium
- Délibération n° 2026D044 : Fixation des tarifs municipaux : cantine, garderie
- Délibération n° 2026D045 : Fixation des tarifs municipaux : modalités de location des salles communales
- Délibération n° 2026D046 : Fixation des tarifs municipaux : mouillages
- Délibération n° 2026D047 : Demande de subvention : création d'une voie cyclable du bourg vers Le Guelliec

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF